

LA UNE

Ce mercredi en conférence des présidents

Le Parlement examine la requête corrigée de la Cei Par Le Potentiel Edition 3451 du Mercredi 15 Juin 2005

L'examen de la requête de la Commission électorale indépendante portant prolongation de la transition aura lieu probablement ce vendredi au Parlement. Mais auparavant, le président de la Commission électorale indépendante déposera devant les deux bureaux du Parlement la copie corrigée de sa requête. La séance publique est prévue ce mercredi à 15 heures au Palais du Peuple.

Il s'ensuivra ensuite, à partir de vendredi, une plénière mixte «Assemblée nationale-Sénat» pour statuer définitivement sur cette requête corrigée. Le déroulement de cette plénière est tant attendue par la communauté tant nationale qu'internationale.

Il y a lieu de rappeler que lundi 13 juin 2005, le président de la chambre basse du Parlement, Olivier Kamitatu, a présidé la réunion de la conférence des présidents des groupes parlementaires et commissions permanentes de cette institution. Au cours de cette rencontre, deux points ont été inscrits à l'ordre du jour, à savoir la loi référendaire ainsi que la loi portant sur la durée de la transition.

L'option a été levée, sans objection, concernant la loi référendaire et le débat a eu lieu hier dans la salle des congrès du Palais du peuple. Il en est de même du Sénat. Les deux chambres ont fini par adopter la Loi référendaire moyennant certains amendements, de part et d'autre. De commun accord, il a été retenu la mise en place d'une commission mixte pour harmoniser les points de vue dans la mesure où les différentes commissions avaient au préalable examiné cette loi à caractère technique.

S'agissant de la requête initiée par l'abbé Malu-Malu portant sur la prorogation de la transition, la conférence des présidents des parlementaires et commissions permanentes a décidé de débattre de la question au cours de la plénière qui débute ce vendredi 16 juin 2005 et pourra prendre fin ce samedi. Les démarches y relatives se poursuivent pour harmoniser des points vus entre les deux chambres du Parlement.

REAJUSTEMENT DE LA REQUETE DE LA CEI

Mais en rapport avec le débat devant intervenir vendredi prochain, il nous revient que les deux chambres ont multiplié des séances pour un travail de qualité au regard des préoccupations de la population et de la Communauté internationale. C'est ainsi qu'après analyse de l'évolution de la situation politique, compte tenu des efforts accomplis, le Président de la Commission électorale indépendante, sur demande du Parlement, déposera aujourd'hui à 15 heures, lors d'une séance publique, la requête réajustée de la Cei pour autant que la première est dépassée. L'on se rappellera que lors du dépôt de sa requête au mois d'avril 2005, la Cei évoquait l'absence de la Constitution, de la Loi électorale, des préalables financiers et techniques pour qu'il y ait prolongation. Il s'avère qu'aujourd'hui, certains préalables ont été accomplis. Notamment la Constitution, la Loi référendaire, la libération des moyens financiers et techniques, avec l'arrivée à partir d'aujourd'hui des kits électoraux. De commun accord, il a été convenu que le président de la Cei tienne compte de cette évolution et présente une requête réajustée. C'est qui sera fait ce mercredi.

Dans cette requête réajustée, il devra tenir compte de l'évolution technique des préalables. Aussi, a-t-il été invité à présenter un projet de calendrier électoral clair. Aussitôt après avoir déposé cette requête réajustée devant les deux bureaux, de l'Assemblée nationale et du Sénat, une réunion de présidents des conférences aura lieu. L'objectif de cette réunion est de permettre à l'Assemblée nationale et au Sénat d'avoir une même vision des choses tant sur le plan technique que politique. Ce qui explique la série des réunions observées ces quarante-huit heures au Palais du peuple.

ADOPTER UNE MEME APPROCHE

A en croire les premières indiscrétions, la conférence des présidents des groupes parlementaires et des commissions permanentes aurait levé l'option quant à l'approche à adopter. Les uns soutiennent qu'au niveau des commissions, le gros du travail soit fait pour qu'il soit ensuite adopté en plénière pour une économie de temps.

Cette initiative ne rencontre pas l'assentiment d'autres parlementaires qui souhaitent qu'il y ait un vrai débat sur les raisons majeures évoquées dans la requête de la Cei concernant la prolongation de la transition. Ils estiment que ce serait un manque de respect envers le peuple souverain que d'avaliser sans débat les causes évoquées par la Cei. Il appartient aux parlementaires d'apprécier les raisons techniques, de situer la part de responsabilité et éventuellement de dégager les grandes pistes qui devront aboutir à l'élaboration de la future feuille de route. Donc, du projet du calendrier électoral, aujourd'hui que certains préalables ont été accomplis.

Ainsi, deux approches se dégagent : adoption à l'unanimité sans débat ou examen et débat avant de se prononcer si oui ou non il y aura prolongation. Des sources proches et crédibles des bureaux des deux chambres, on affirme que le débat ne sera pas escamoté et qu'il aura bel et bien lieu.

Face à cet état d'esprit, Le Potentiel qui se trouvait dans les parages, s'est empressé de récolter les avis des de quelques parlementaires. Tenez

Kitenge Yezu (Rcd)

: « A mon sens, je souhaite que cette initiative de ne pas tenir un débat ne soit pas vraie. Parce qu'un Parlement qui ne débat pas d'une question aussi capitale, devient tout simplement une caisse de résonance. Je ne le pense pas parce que ce problème devra être débattu et que plusieurs parlementaires ont des propositions constructives à émettre. Sinon ça serait un affront à l'endroit du peuple. Ce serait provoquer le peuple. Un Parlement digne de ce nom ne doit pas le faire. Il doit chercher à apaiser les esprits. De l'Accord global et inclusif à la Constitution, aucun texte ne prévoit la reconduction tacite. Donc, sans débat, on enlève toute crédibilité à l'Assemblée nationale. Et pourtant, c'est le débat qu permettra de mettre sur pied des pistes de solutions ainsi que des approches nouvelles ».

Pius Isoyongo (Rcd/Kml et président de la commission chargée des relations extérieures)

: « La prolongation de la transition est devenue une évidence comme il est inscrit dans l'ordre institutionnel de l'Accord global et inclusif et de la Constitution de la transition. Cela, parce que le pays manque un président élu qui devait être investi au terme de la durée de 24 mois de la transition. Heureusement que dans le cas de figure évoqué ci-dessus, l'alinéa 2 de ce même article 196 confère au seul Parlement l'autorité de la prolongation de la transition et du renouvellement de celle-ci, à partir de la requête de la Cei. Ce qui atteste que la prolongation n'est ni automatique ni une formalité symbolique.

De même, à ce stade, les thèses en présence entrent dans le cadre des propositions des uns et des autres en vue d'aider le Parlement à bien user de cette prérogative constitutionnelle. Je ne m'inscris pas dans l'hypothèse de la réponse négative du Parlement qui impliquerait l'arrêt de la transition. La Constitution voudrait, par ce mécanisme de la décision parlementaire, impliquer le peuple par le truchement de leurs représentants dans l'examen de cette possibilité. Donc, toute idée de minimiser son implication ou de l'intimider par le recours à la force dans le processus de son expression est une mauvaise direction. De précédents pouvoirs successifs du pays ont fait de malheureuses expériences sur cette voie durant 32 ans, en dépit des appuis divers tant nationaux qu'étrangers de l'époque. A cet égard, cette décision du Parlement ne doit, à mon humble avis, s'appuyer exclusivement que sur la requête de la Cei, qui au fond, ne présente que des vœux. La bonne foi de tout le monde a montré ses limites pour gagner le pari de 24 mois.

Alafouele Mbuyi Kalala: (opposition politique de la diaspora)

: « Si l'information de contourner le débat sur la requête de la Cei s'avérait vraie, il serait inquiétant et surprenant. Il est tout à fait normal pour un enjeu aussi important que l'Assemblée nationale soit le lieu du débat par excellence. Il est important qu'il y ait un débat à travers lequel le parlementaire pourrait être en mesure de relayer les inquiétudes et les avis du peuple. On ne peut pas décider de la prolongation automatique de la transition sans débat.

Il y a des préalables à poser, notamment l'évaluation de la transition. Car, si on doit prolonger, il faut que les gens sachent qu'est-ce qui n'a pas marché et qu'est-ce qui a été fait. Il s'agit d'évaluer non seulement la transition mais aussi ses animateurs. C'est sur la base des considérations tout à fait pratiques qu'un calendrier précis pourra être élaboré. En tenant compte des revendications du peuple sur ce qui doit être fait et comment la transition va être prolongée.

Donc, si on nous réunit pour annoncer une prolongation automatique de la transition, il relève de notre responsabilité de rejeter une telle demande. J'ai des inquiétudes que l'Assemblée nationale ait été transformée en une caisse de résonance. Si une telle demande passait, il serait dangereux pour toutes les institutions dans la mesure où le peuple n'aura aucun intérêt et aucune raison de soutenir une telle prolongation automatique sans que nous ayons démontré qu'on a fait un examen de conscience sérieux et qu'on a effectivement pris en compte les plaintes du peuple ».

Tshilenge Kabamba (société civile)

: « Partant de cette requête, même le chef de l'Etat avait demandé qu'elle soit examinée rigoureusement. Cependant, rien ne peut être examiné sérieusement s'il n'y a pas débat. Le travail parlementaire exige qu'on débattenne d'abord du sujet, et puis, qu'on trouve des solutions. Il faut débattre de la requête de manière à scruter les motivations, voir si elles sont liées à l'organisation des élections comme le demande la Constitution. C'est alors qu'on pourra soit accepter la requête, soit la rejeter ».

Mukulungu (Pprd)

: «L'Assemblée nationale est une institution qui a un règlement intérieur et qui a une mission lui confiée au nom de notre peuple. Si tel est le souhait du peuple, nous estimons que ce serait escamoter le problème. Il faut que le débat

ait lieu de telle sorte que toutes les idées qui peuvent amener à la bonne compréhension de cette requête soient émises et que les députés décident en connaissance de cause. A mon point de vue, je n'engage que ma personne, le débat est incontournable ».

Lisanga Bonganga (opposition politique)

: « La réaction du courant démocratique républicain (Cdr) est claire à ce sujet. Les objectifs de la transition n'ont pas été atteints globalement, compromettant au 30 juin 2005. C'est de un. De deux, les insatisfactions sociales restent réelles et insupportables pour le peuple congolais. De trois, la bonne gouvernance est une exigence ainsi que la transparence. Donc, les membres du Cdr soutiennent qu'il n'y a pas une étape où on va prolonger la transition de façon automatique. Notre position est claire : pas de prolongation automatique de la transition ».

Vali Ali (Mai-Mai)

: « L'abbé Malu-Malu arrivera à l'Assemblée nationale en tant que technicien. Il apportera des données, parce qu'il travaille en synergie avec l'extérieur et le Gouvernement. Donc, le débat sera purement technique, portant sur les opérations électorales.

Thomas Luhaka (Mlc)

: « Je ne pense pas qu'il y ait des stratégies prises en vue d'amener tous les députés à voter la requête de la Cei à l'unanimité. Comme vous le savez, le Mlc est un parti démocratique. La requête a été déposée par la Cei et il doit y avoir débat. Vous verrez que le vendredi il y aura débat.

Donc, il n'y aura pas un musellement quelconque des députés. Nous plaiderons pour qu'il y ait débat ».